



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 117061

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport de l'assemblée du sport intitulé « enjeux, grands axes de préconisation et mesures phares ». Pour considérer les médias comme un vecteur de promotion du sport, le rapporteur suggère d'inciter les chaînes publiques à communiquer sur le sport pour tous par des reportages réguliers et des émissions à thèmes. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

L'émergence de nouveaux acteurs et de préoccupations nouvelles implique la nécessité aujourd'hui de poser les bases d'une gouvernance du sport français adaptée aux enjeux actuels. Les médias doivent ainsi pouvoir contribuer à la promotion des valeurs du sport ; c'est ce que préconise le rapporteur du groupe de travail axé sur le sport pour tous en suggérant d'inciter les chaînes publiques à communiquer sur le sport pour tous par des reportages réguliers et des émissions à thèmes. Le sport constitue un vecteur important d'éducation et de cohésion sociale et sa promotion dans les médias est essentielle. Dans cette perspective, le ministre des sports a affirmé sa volonté, dans le cadre de la renégociation de la convention avec France Télévisions, d'aborder la question de la place réservée aux femmes dans le traitement médiatique du sport. À travers la politique menée en faveur du sport pour tous, le ministère des sports souhaite pouvoir toucher les publics les plus éloignés de la pratique sportive, et en particulier les femmes et les jeunes filles des quartiers, les personnes en situation de handicap et les habitants des zones urbaines sensibles. À cet effet, il convient de communiquer sur l'ensemble des pratiques, qu'elles soient de compétition ou non. Les week-ends « sport et familles » qui ont été remplacés par les « journées Sentez-vous sport, santé vous bien » répondent notamment à cet objectif. Par ailleurs, le ministère des sports a exprimé son souhait d'une valorisation des manifestations sportives handisport au même titre que les manifestations concernant des personnes valides. Communiquer sur le sport pour tous via les chaînes publiques permettrait à la fois de promouvoir la pratique sportive et de mettre en avant les valeurs du sport, d'inciter à la pratique sportive et de mieux faire connaître le sport aux publics qui en sont éloignés, en faisant réfléchir sur les a priori et sur les préjugés. En effet, les non-pratiquants, majoritairement des femmes, invoquent d'abord l'âge et les problèmes de santé pour justifier de leur non-pratique (enquête mission des études, de l'Observation et des statistiques [MEOS] 2010). Outre les actions volontaristes que mène le ministère des sports pour attirer les non-pratiquants, l'intervention des médias pourrait contribuer à faire passer des messages de sensibilisation du public, et communiquer les arguments démontrant les bienfaits de la pratique sportive sur la santé en particulier. Le manque d'intérêt pour le sport est également souvent invoqué par celles et ceux qui ne pratiquent pas : un traitement médiatique du sport adapté à la cible et dont l'objet serait d'attirer des pratiquants pourrait ainsi se révéler un précieux levier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 117061

**Rubrique** : Sports

**Ministère interrogé** : Sports

**Ministère attributaire** : Sports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 30 août 2011, page 9294

**Réponse publiée le** : 6 décembre 2011, page 12891